

Allocution de Jean Rey à l'occasion de l'ouverture des négociations entre la CEE et l'Autriche (Bruxelles, 19 mars 1965)

Légende: Le 19 mars 1965, lors de l'ouverture à Bruxelles des négociations sur l'avenir des relations économiques entre l'Autriche et la Communauté économique européenne (CEE), Jean Rey, président de la Commission européenne, fait le point sur la nature des pourparlers.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Relations entre la CEE et l'Autriche: harmonisation des politiques économiques; négociations d'association; rapports du Groupe 'Autriche'; informations statistiques; contingents tarifaires; etc, BAC 38/1984 90 (1965).

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_jean_rey_a_l_occasion_de_l_ouverture_des_negociations_entre_la_cee_et_l_autriche_bruelles_19_mars_1965-fr-9496fa31-2db6-4389-8f4d-84a52095ac29.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Réponse de M. le ministre Rey à la déclaration de M. le ministre Bock, président de la délégation autrichienne (19 mars 1965)

Monsieur le président,

Je vous remercie cordialement pour l'importante déclaration, que vous venez de faire au début de nos négociations. Je me souviens encore exactement d'un autre discours que fit il y a deux ans et demi dans un autre cadre le ministre des affaires étrangères de votre pays, M. KREISKY, que j'ai la grande joie de pouvoir de nouveau saluer ici. A l'époque nous espérions que le jour viendrait pour l'association de l'Autriche avec la Communauté. Nous avons maintenant entendu la déclaration que vous venez de faire, Monsieur le président, à l'occasion de l'ouverture des négociations. Cette déclaration se ressent dans une certaine mesure des considérations que nous avons évoquées en commun au cours des conversations exploratoires. Pendant des mois d'efforts communs, nous nous sommes sérieusement efforcés des deux côtés de circonscrire les questions cruciales pour pouvoir ainsi constater quels sont les problèmes qui seront faciles à résoudre et ceux qui constitueraient le noyau des négociations futures.

Je voulais dire quelques mots de l'importance de ces négociations, mais après le magnifique exposé de M. le président BOEGNER, je crois qu'il n'est vraiment plus nécessaire d'insister sur ce qui anime non seulement nos esprits, mais aussi nos coeurs, quand nous négocions avec l'Autriche. Peut-être puis-je cependant ajouter ici quelque chose qu'un autre ne peut aussi facilement exprimer: sans doute n'y a-t-il dans la Communauté aucune capitale où l'Autriche a laissé d'aussi fortes impressions qu'ici, à Bruxelles. Dans cette ville, dans son architecture, dans les tableaux qui ornent ses musées, vous trouvez encore la trace de cette glorieuse période du XVIIIème siècle où nous étions si étroitement liés à l'Autriche. Le temps et l'évolution politique sont passés là-dessus. Tout a complètement changé, mais dans les coeurs des hommes de nos six pays membres l'Autriche joue encore un rôle tout aussi grand que dans le passé et parfois nous l'avons exprimé en disant que l'Europe sans Vienne n'est pas encore l'Europe. Mettons-nous donc à l'œuvre. Monsieur le président, nous avons noté avec une particulière attention deux points de votre déclaration:

1. la bonne volonté manifestée par votre gouvernement et votre délégation pour résoudre tous les problèmes que nous connaissons déjà grâce aux discussions antérieures et
2. la nécessité de tenir compte de votre situation particulière en matière de politique étrangère et de vos obligations de neutralité.

Soyez assurés que nous sommes pleinement conscients de la situation particulière de l'Autriche; si notre Commission, si nos six Etats membres, si la Communauté entament avec l'Autriche des négociations, c'est en pleine connaissance de ce problème. Vous trouverez de notre côté la même bonne volonté. Je puis le promettre aussi pour M. le directeur général HERBST, qui dirige notre délégation. Comme cette bonne volonté animera aussi votre délégation, nous avons déjà quelque chose en commun.

De notre côté, nous attacherons naturellement une valeur particulière au problème de l'harmonisation. Nous savons que vous êtes neutres, Monsieur le président. Vous savez que nous ne formons pas seulement une simple zone de libre-échange, mais que la Communauté aura une structure économique unifiée, qu'elle réalise un marché commun avec une politique économique commune. Si nous nous lions donc avec un autre pays, alors nous devons naturellement trouver des solutions pour l'harmonisation des politiques économiques respectives. Avec quelque imprudence ou avec quelque hardiesse, je dirai que ce problème de l'harmonisation sera dans nos négociations le seul problème qui soit à la fois important et difficile. Car votre tarif ressemble à notre tarif. Votre structure industrielle est analogue à la nôtre. Votre structure agricole est similaire à la structure de la Communauté. On peut être tenté d'en conclure qu'il n'existe pas de difficultés sérieuses pour nos négociations. Et moi-même je crois que nos efforts devant aussi consister à concilier les nécessités de votre indépendance, de votre situation politique particulière et de votre neutralité avec nos nécessités d'harmonisation des politiques économiques. Ce n'est pas facile. Nous en avons déjà beaucoup discuté. Nous allons maintenant négocier activement là-dessus, Mais il n'y a absolument aucune raison pour douter d'un côté quelconque du succès de ces négociations. Je puis peut-être le résumer ainsi: le problème n'est pas "oui" ou "non". Le problème porte sur "plus" ou "moins". Mais quand on négocie sur un plus ou un

moins, alors une solution, une voie devrait toujours pouvoir être trouvée.

Nous avons encore d'autres problèmes, Monsieur le président. Vous en avez déjà mentionné quelques-uns. Il y a par exemple vos rapports avec la CECA. Naturellement nous ne perdrons pas de vue ce problème non plus. Très vraisemblablement, nous trouverons sans grande difficulté une solution avec notre Communauté-soeur pendant les négociations.

Monsieur le président, vous avez un peu déploré que nos préparatifs pour ces négociations aient été si laborieux. Je le comprends fort bien. Je crois qu'il faudrait dire franchement que la responsabilité en incombe en partie à notre Commission et en partie aux Etats membres. Nos Etats membres ont mis des mois à se faire en commun une idée de la situation. Mais je dois dire ouvertement qu'il en a été de même pour notre Commission, par le laps de temps entre la fin de nos conversations exploratoires et l'envoi de notre rapport au Conseil n'a pas précisément été court. Cependant je ne crois pas qu'il faille y voir du temps perdu. Au contraire! J'ai l'impression que maintenant les conceptions de la Communauté et peut-être aussi de l'Autriche sont devenues plus claires. Il me semble que désormais, en ce début des négociations proprement dites, les problèmes n'ont certes rien perdu de leur importance, mais qu'ils sont néanmoins limités maintenant.

Sur la procédure même, Monsieur le président, j'aimerais faire encore trois remarques:

D'abord on ce qui concerne votre propre présence. Naturellement nous serons toujours heureux que vous puissiez venir à Bruxelles et diriger les négociations. En pareil cas je ferai évidemment tout mon possible pour pouvoir être également présent. Vous me permettrez peut-être de citer à cet égard le précédent de la Grèce: pendant toute une année, la délégation hellénique conduite par un haut fonctionnaire de l'administration a négocié avec notre délégation qui avait à sa tête M. SEELIGER, le prédécesseur de M. le directeur HERBST. Puis un moment est venu où il restait entre les positions des deux délégations un certain *no man's land*, si bien que seules des négociations au niveau politique pouvaient faire progresser les choses. J'ai alors pris en mains les négociations et me suis envolé pour Athènes avec ma délégation pour y négocier avec le gouvernement même. Ainsi nous sommes parvenus à une solution. De même je serai toujours à votre disposition si vous croyez le moment venu pour un entretien avec les commissaires compétents. Au surplus nous faisons de notre côté pleinement confiance à M. le directeur général HERBST, à M. le directeur TOULEMON, à tous leurs collaborateurs et aussi aux observateurs des Etats membres. Notre seule difficulté avec ces observateurs auxquels nous tenons tellement est seulement de les convaincre de ne pas venir à trois lorsque nous en invitons un. Si trois observateurs participent, il est vraisemblable en effet que nous serons un peu trop nombreux dans nos négociations et nous ne souhaitons pas que la délégation autrichienne se sente gênée par la supériorité numérique du côté de la Communauté.

Ma deuxième remarque concerne le lieu de nos négociations. Monsieur le président, il est exact qu'habituellement les négociations entre deux Etats se déroulent alternativement dans les capitales des pays intéressés. Aussi comprenons-nous fort bien votre désir de voir les négociations se dérouler non seulement à Bruxelles, mais aussi à Vienne. Je ferai volontiers tout mon possible pour tenir compte de ce désir. Mais je vous prie de comprendre qu'en tant que Communauté, nous nous trouvons dans une situation particulière. En effet, nous devons constamment rester en contact avec les six délégations de nos Etats membres et avec le Comité des représentants permanents. Aussi les possibilités pour notre délégation de mener des négociations à un endroit situé hors de la Communauté ne sont-elles pas aussi grandes que les possibilités d'un Etat. Mais naturellement nous essayerons volontiers de tenir compte de votre vœu. Je vous ai déjà rendu visite à Vienne, Monsieur le président, Mon directeur général qui préside notre délégation en a fait autant. Nous renouvelerons ces visites à l'avenir aussi et je crois qu'il sera utile que votre opinion publique, que votre Parlement, voient que nous cultivons aussi pendant les négociations les contacts à Vienne.

Pourquoi n'irais-je pas à vrai dire encore un peu plus loin en rappelant que, dans le passé, nous avons signé trois traités d'association très différents. Le traité avec la Grèce a été signé à Athènes, le traité avec la Turquie à Ankara et le troisième traité avec les Etats africains qui nous sont associés a été signé à Yaoundé. Voilà sûrement des précédents. Peut-être n'est-il pas trop aventuré en ce 19 mars 1965 d'espérer qu'au cours de l'année prochaine nous signerons un traité à Vienne.

Assurément il nous faudra un certain temps pour les négociations. Je ne connais pas les procédures de votre gouvernement, mais je connais très exactement les procédures de notre Communauté. Notre Commission a la pleine confiance du Conseil de ministres, mais cette confiance n'est pas poussée au point que les ministres se contentent d'apprendre par les journaux ce que fait la Commission. C'est pourquoi nous devons rester en liaison avec le Comité des représentants permanents. Dans les négociations passées avec d'autres Etats il s'est cristallisé une très bonne pratique qui a instauré une coopération très utile entre le Conseil de ministres et la Commission.

Cette liaison nous ne la maintenons pas seulement avec le Comité des représentants permanents, mais aussi avec le Conseil de ministres même. C'est ainsi que chaque mois je fais rapport sur le déroulement des négociations du GATT. Ce point figure régulièrement à l'ordre du jour et mon ami MANSHOLT et moi-même devons rendre compte en détail de l'avancement de la négociation Kennedy. Et quand je songe au grand intérêt que tous les Etats membres ont attaché jusqu'ici à cette journée et aux négociations avec l'Autriche, je crois devoir escompter avec certitude que le Conseil de ministres nous demandera dans les prochains mois: "Monsieur REY, comment vont vos négociations avec l'Autriche?" J'espère alors pouvoir dire: "Cela marche très bien". Si nous devons prévoir aussi que nous devons entamer de laborieuses discussions de détail, j'ai néanmoins pleinement confiance, Monsieur le président, que les deux parties réussiront à résoudre tous les problèmes. Nous devons y apporter beaucoup de soins et peut-être ne pourrons-nous tout d'abord avancer que lentement pour ne faire de rapides progrès qu'à un stade ultérieur. Je ne terminerai cependant pas mon discours sans exprimer notre espoir et aussi notre pleine confiance que nos négociations seront couronnées de succès. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président.

Monsieur le président, vous m'avez encore posé une question sur la procédure future. Peut-être nos deux délégations pourront-elles après le déjeuner discuter du calendrier et d'un programme de travail. Je crois que nous pourrions peut-être laisser cela pour la séance de l'après-midi.

Avant de nous quitter, je voudrais profiter de la présence de votre ministre des affaires étrangères pour exprimer combien nous avons appris à apprécier ces dernières années l'activité de M. l'ambassadeur LEMBERGER à Bruxelles. Cette période n'a pas toujours été facile pour lui ni pour nous. Chacun sait que nous avons vécu une grande crise au début de 1963. Nous avons alors cherché à renouer les liens. A cet égard M. l'ambassadeur LEMBERGER a heureusement combiné la patience et l'impatience. Je ne voudrais pas manquer cette occasion de remercier M. l'ambassadeur LEMBERGER.